



ATELIER DE REFLEXION SUR LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES RAPPORTS ITIE ET RAPPORT DE VALIDATION 2013

BASSAM – NSAH HOTEL

29 au 30 Avril 2016

1. Contexte

Faisant suite à son adhésion à l'ITIE en 2008, la Côte d'Ivoire a élaboré et publié les Rapports ITIE de la période de 2006 à 2013. Le Rapport de validation qui a permis à la Côte d'Ivoire d'être déclarée "Pays Conforme" a été élaboré et publié en 2013.

Ces différents Rapports de conciliation et de Validation ITIE ont fait plusieurs recommandations.

La Côte d'Ivoire a publié son Rapport ITIE 2013 en décembre 2015. Le Rapport 2014 a été également engagé à la même période que le Rapport 2013. Cependant, sa publication a été retardée pour tenir compte des recommandations des différents Rapports ITIE.

En effet, le Rapport ITIE 2014 devra servir à la validation de la Côte d'Ivoire prévue avant la fin de l'année 2016.

C'est dans cette perspective qu'un atelier a été initié pour réfléchir sur les actions à mener dans le cadre du suivi des recommandations des Rapports de Conciliation ITIE et du Rapport de Validation 2013.

2. Objectifs de l'atelier

L'atelier visait à faire un exercice d'auto évaluation et de susciter des débats et discussions autour des recommandations des différents Rapports de Conciliation ITIE et du Rapport de validation en vue de proposer un plan de suivi.

De façon spécifique l'atelier visait :

- Faire ressortir les recommandations des Rapports de conciliation ITIE de 2006 à 2013 ;
- Faire ressortir les recommandations des Rapports de Validation 2013
- Proposer des actions assorties de délais à court, moyen et long terme en vue d'adresser les recommandations ;
- Faire une autoévaluation des exigences dans le cadre de la prochaine validation en vue de mener des actions correctives.

3. Résultats attendus

- Une fiche de suivi des recommandations a été élaboré;
- Les recommandations des différents Rapport a été collectées ;
- Des actions assorties de délais ont été discutées et proposées ;
- Les exigences ITIE ont fait l'objet d'une autoévaluation dans le cas de Côte d'Ivoire.

4. Déroulement de l'atelier et Méthodologie de Travail

La Méthodologie de travail a été adoptée au regard du programme de l'atelier. Le premier jour a été consacré au travail relatif au suivi des recommandations. Quant à l'évaluation des exigences ITIE, elle a été abordée le deuxième jour (**voir fiche de suivi et les fiches d'autoévaluation**). L'équipe de travail est composée des membres du Secrétariat Technique, le Secrétariat Permanent et de certains points focaux de l'Administration.

M. Dembélé Yahaya a été désigné comme Président de séance. Les discussions se sont déroulées en plénière compte tenu des contraintes liées aux travaux de groupe (location d'autres salles).

Par ailleurs, une note d'orientation a été élaborée sur la base de la documentation du Secrétariat International et présenté par le Directeur Technique. Cette note a pour objectif afin d'orienter les discussions (**voir annexe 2**).

A l'issue de ces travaux, des recommandations ont été faites.

5. Principales recommandations de l'atelier

A la suite des travaux, les actions à mener ont été consignées dans les fiches de suivi de recommandations. Ainsi, nous pouvons relever les recommandations suivantes :

- **Mettre tout en œuvre pour adresser les recommandations notamment celles avant le Rapport 2013 ;**
- **Activer les discussions autour des informations des contrats à publier ;**

- **Mettre un dispositif actif pour la préparation de la validation de la Côte d'Ivoire.**

6. Etapes suivantes et mots de clôture

Le Président de séance a remercié tous les participants pour leur véritable contribution. Les discussions ont été assez ouvertes.

Aussi, les participants ont-ils souhaité que les actions urgentes à mener soient engagées dans les meilleurs délais.

Tous les documents devront aider à la préparation de projet de plan de travail et surtout à aider l'Administrateur Indépendant à élaborer le Rapport 2015, notamment la partie de suivi de recommandation.

Annexe 1: Programme Atelier

PROGRAMME PREVISIONNEL

29 Avril 2016

9.00 - 10.30 ENREGISTREMENT ET INSTALLATION DES PARTICIPANTS

10.30 - 10.45 REMARQUES GENERALES ET METHODOLOGIE

10.45 – 11.00 PAUSE CAFE

11.00 – 12.20 DISCUSSION SUR LA FICHE DE RECOMMANDATION

12.30 – 14.30 PAUSE DEJEUNER

14.30 – 16.30 DISCUSSION SUR LA FICHE DE RECOMMANDATION (**Suite**)

Echanges et discussions

16.30 – 16.45 PAUSE-CAFE

16.45 – 17.30 DISCUSSION SUR LA FICHE DE RECOMMANDATION (**Suite**)

Echanges

17.30 – 17.45 **Informations générales et fin de la journée 1**

30 Avril 2016

09.00 – 11.00 **Analyse de la validation et autoévaluation**

Echanges

10.30 – 11.00 PAUSE CAFE

11.00 – 12.30 **Analyse de la validation et autoévaluation**

Echanges

12.30 – 14.30

PAUSE DEJEUNER

14.30 – 15.30

Analyse de la validation et autoévaluation

15.30 – 16.00

PAUSE CAFE

16.00 – 16.30

Analyse de la validation et autoévaluation

16.30 – 17.30

Recommandations, identifications des actions prioritaires à prendre en compte dans le plan de travail (Mise à jour du plan de travail)

1^{er} Mai 2016

08.00 – 12.00

Retour à Abidjan

Annexe 2 : Note d'orientation – réflexion sur le suivi des recommandations

1. Examen de la mise en œuvre des recommandations, attribution de responsabilités et les mesures à prendre :

- Les recommandations de l'Administrateur Indépendant sont-elles réalisables et appropriées ? Ont-elles fait l'objet d'une consultation et d'un débat publics ? Devraient-elles être mises en œuvre et quels calendriers et mesures seront nécessaires ?
- La recommandation relève-t-elle du mandat du CN ITIE? Dans la négative, quels acteurs et agences devraient être impliqués afin que la question soit résolue et que la recommandation soit mise en œuvre. Comment le CN ITIE peut-il assurer la coordination avec ceux-ci ?
- D'autres acteurs ou parties prenantes auraient-ils un intérêt à soutenir la mise en œuvre des recommandations ?

2. Suivi des progrès de la mise en œuvre :

- Des responsabilités eu égard au suivi des progrès de la mise en œuvre des recommandations ont-elles été attribuées au sein du CN-ITIE ou de l'agence responsable ? Y a-t-il un sous-comité du CN-ITIE, un représentant de l'agence pertinente ou tout autre acteur responsable du suivi des progrès, et des rapports y afférents ?
- Les progrès dans la mise en œuvre des recommandations sont-ils documentés dans le Rapport ITIE, le rapport annuel d'activité et tout autre outil que le Groupe multipartite est susceptible d'avoir élaboré à cette fin, conformément à l'Exigence n°7.1 et 7.2 (a) ?
- Le Rapport ITIE comporte-t-il une mise à jour sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations des rapports précédents, conformément à l'Exigence n° 5.3 (f) ?
- Existe-t-il des recommandations que le CN-ITIE ou les autres acteurs ne peuvent pas suivre ? Si oui, expliquez les raisons qui sous-tendent cette décision. Ces raisons figurent-elles dans le Rapport ITIE ?